



Le Tiers-Ordre et la paroisse



EST au pays Wallon, où la vie chrétienne est souvent aussi amoindrie que dans beaucoup de paroisses françaises. Le pasteur s'est efforcé de suivre à la lettre le conseil du bienheureux Curé d'Ars, disant à tous les curés qui le visitaient : « Établissez le Tiers-Ordre dans votre paroisse, *soignez-le bien* et vous verrez bientôt votre paroisse renouvelée ; c'est le moyen choisi par Dieu pour notre résurrection morale et religieuse. »

Dans cette paroisse wallonne, voici les résultats obtenus, c'est le curé lui-même qui les mentionne :

« 1° Les Tertiaires (sœurs) ne se sont pas contentées de la communion mensuelle, mais elles communient plusieurs fois par semaine, et entraînent celles qui ne font pas partie de la Fraternité à s'approcher plus souvent de la Table Sainte. C'est ainsi que cette année, pour une paroisse de 400 âmes, j'arrive au nombre de trois mille communions et j'espère encore faire des progrès dans l'avenir ;

« 2° Grâce aux Tertiaires, j'ai établi la visite quotidienne du Saint Sacrement dans ma paroisse, et j'arriverai bientôt à la centième inscription ;

« 3° L'audition de la messe quotidienne est beaucoup mieux suivie qu'auparavant. On compte chaque jour vingt à trente personnes à la messe ;

« 4° Lors de la fête de l'Adoration perpétuelle, le Jeudi Saint, aux prières des Quarante-Heures, chaque Tertiaire a une heure supplémentaire à faire, toutes y sont exactes ;

« 5° J'ai établi aussi une bibliothèque exclusivement religieuse. Le bibliothécaire est un jeune homme, Tertiaire lui-même. Depuis la fondation de cette bibliothèque, la lecture des romans, feuilletons, etc, a à peu près cessé ;

« 6° Quand une Sœur est décédée, sa dépouille mortelle est portée à sa dernière demeure par les consœurs, et le dimanche qui suit les funérailles, la défunte reçoit l'application d'une sainte messe à laquelle assistent et communient toutes les Tertiaires.